



Département  
de l'Yonne



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe



Joigny, le mercredi 19 avril 2017

## Signature des engagements partenariaux entre la ville de Joigny, la communauté de communes du Jovinien et le centre communal d'action sociale d'une part et la direction départementale des finances publiques de l'Yonne et la trésorerie de Joigny d'autre part

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, la ville, la communauté de communes du Jovinien et le centre communal d'action sociale signeront un engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Yonne (DDFIP) et la trésorerie de Joigny le vendredi 21 avril prochain à 15h30 à l'hôtel de ville de Joigny.

À travers cette démarche, les différents acteurs souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, et en conséquence à renforcer la coopération des services.

Plusieurs actions ont été retenues pour optimiser les échanges, encadrer la démarche professionnelle des acteurs et assurer un suivi des actions et des missions de chacun :

- Le rapprochement des services ;
- L'organisation de formations ;
- L'optimisation de la chaîne du paiement des dépenses ;
- L'optimisation de la chaîne du recouvrement des recettes ;
- L'amélioration du suivi des comptes de bilan et des opérations spécifiques ;
- La mise en place de l'encaissement par TIPI (Titre Payable par Internet) et par prélèvements pour la ville et le CCAS ;
- La mise en place de l'encaissement par TIP (Titre Interbancaire de Paiement) et par prélèvement de la redevance incitative pour la CCJ.

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable constitue l'une des règles fondamentales de la comptabilité publique. Néanmoins, cette séparation qui apparaît comme une règle de sécurité dans la gestion des fonds publics nécessite plus encore aujourd'hui une collaboration étroite afin de répondre aux exigences et aux enjeux d'efficacité et de modernisation de la gestion publique.

### Contacts :

Audrey KORUM : Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – [audrey.korum@ville-joigny.fr](mailto:audrey.korum@ville-joigny.fr)  
Mairie de Joigny - 3 quai du 1<sup>er</sup> Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex - [www.ville-joigny.fr](http://www.ville-joigny.fr)  
Delphine CATELAN : Tél. 03 86 72 34 12 – [ddfip89.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip89.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr)  
9 rue Marie Noël – BP 109 – 89011 Auxerre Cedex